

REGLEMENT DU CONCOURS 2019

ARTICLE 1 - Organisation

L'association des Oscars du Morbihan, dont le siège social est situé 21 quai des Indes à Lorient, organise un concours libre et gratuit dénommé **Les Oscars du Morbihan**.

L'objectif du concours **Les Oscars du Morbihan** est de valoriser des entreprises morbihannaises qui ont mis en place une démarche innovante.

ARTICLE 2 - Candidats

Principe

Ce concours est ouvert à l'ensemble des entreprises morbihannaises immatriculées au RCS, comptant moins de 250 salariés, et aux porteurs de projet éligibles à l'immatriculation au RCS, n'ayant pas de lien direct avec les organisateurs de ce concours, non soumises à une procédure collective et à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

Les entreprises seront réparties en 3 catégories :

- B2B, pour le marché aux professionnels
- B2C, pour le marché aux particuliers
- Etudiant entrepreneur

Remarques :

- Les candidats ne peuvent présenter qu'un seul dossier de candidature par année.
- Les entreprises filiales d'un grand groupe, même dotées de l'autonomie juridique, ne peuvent prétendre à ce concours (référence définition européenne de la PME).
- Les membres du personnel, les membres de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Morbihan ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent participer au concours.
- Les partenaires du concours ne peuvent participer au concours.
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Morbihan se réserve le droit de créer un prix spécial du jury ou un prix coup de cœur, et de ne pas décerner de prix dans certaines catégories au vu des candidatures présentées.

ARTICLE 3- Actions innovantes éligibles

Les actions présentées doivent être des réalisations concrètes, achevées ou suffisamment avancées et récentes pour que le résultat puisse être évalué, dans le cadre d'une démarche innovante, faisant preuve d'originalité et de créativité.

ARTICLE 4 - Dossier de participation

La participation au concours **Les Oscars du Morbihan** des entreprises du Morbihan est ouverte depuis le mardi 2 avril 2019. Pour participer, renseigner le formulaire de candidature en ligne **avant le Dimanche 19 mai 2019 minuit**.

Accès au dossier de candidature :

Le dossier de candidature **Les Oscars du Morbihan** est **accessible** sur le site internet <https://www.oscars-morbihan.fr>.

Tout dossier illisible, incomplet, ou portant des indications d'identité ou d'adresse erronées sera considéré comme nul. L'organisateur se réserve le droit de demander au candidat des renseignements complémentaires nécessaires à la compréhension du dossier.

Dépôt du dossier de candidature :

La date limite de validation en ligne des dossiers complets est fixée au **Dimanche 19 mai 2019 à MINUIT**. Tout dossier transmis au-delà de cette date ne pourra être étudié. Cependant les organisateurs se réservent le droit de prolonger les inscriptions. La communication pourra se faire par le site internet <https://www.oscars-morbihan.fr>

ARTICLE 5 - Instruction des candidatures

L'examen des candidatures se fera en 2 étapes : une première sélection sur dossier puis, pour les candidats présélectionnés, une deuxième sélection sur audition devant un jury.

Etape 1 : Les membres de l'association et ses partenaires examineront, sur dossier, les candidatures et réaliseront une présélection, à l'issue de la clôture du dépôt des candidatures, des dossiers qui seront présentés devant un jury de partenaires spécialistes en innovation.

ARTICLE 6 - Jury

Etape 2 : les candidats présélectionnés seront invités à venir présenter leurs innovations devant le jury de partenaires en juin.

Le jury délibérera et désignera les nominés de chaque catégorie.

Le jury s'autorise la possibilité de décerner un prix coup de cœur et/ou un prix spécial.

Les décisions du jury sont souveraines et sans nécessité de motivation.

ARTICLE 7 - Récompenses

Pour toutes les catégories, les lauréats bénéficieront :

- 1 accompagnement personnalisé d'une année par un conseiller innovation (10h/an)
- 1 pack communication (2 photos professionnelles, 1 vidéo du pitch)

Les lauréats ne pourront pas demander un échange des lots contre un autre prix ou valeur en numéraire.

ARTICLE 8 – Prix

Les 3 lauréats seront invités à pitcher devant le public qui votera pour un prix coup de cœur, à la soirée de remise des prix le lundi 24 juin 2019 au Palais des Arts et des Congrès à Vannes.

Leur intervention sur scène sera soumise aux conditions suivantes et identiques pour tous : 3 minutes de pitch suivies de 2 minutes de questions/réponses par un collègue d'expert présent sur scène.

Le nombre de personnes présentes sur scène pour faire la présentation ne peut excéder 2 personnes.

Le vote du public sera réalisé en direct par applaudimètre.

En cas d'égalité, le jury se laisse la possibilité de départager les candidats par délibérations.

ARTICLE 9 - Remise des prix

La cérémonie de remise des prix sera organisée, le lundi 24 juin 2019 au Palais des Arts et des Congrès à Vannes sous réserve de non prolongation. Les nominés de chaque catégorie s'engagent à y être présents ou représentés.

ARTICLE 10 - Communication

Aux fins de servir de témoignage et de constituer un recueil d'expériences, les nominés s'engagent à accepter une utilisation gratuite de leur nom, de leur image ainsi que des renseignements fournis lors de l'entretien conformément à l'objet social de l'association des Oscars du Morbihan.

ARTICLE 11 - Confidentialité

Les candidats peuvent souhaiter que certaines informations fournies restent confidentielles. Ils doivent alors spécifier à l'association des Oscars du Morbihan lors de l'entretien quels sont les points précis à ne pas révéler à toute autre personne que les organisateurs et les membres du jury.

Article 12 – Utilisation des données de droits attachés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé de votre dossier par la CCI du Morbihan. Les données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au service Développement Economique et Appui aux entreprises et aux partenaires du concours. Conformément à la réglementation, vous pouvez demander un droit d'accès, de rectification des données personnelles et exercer un droit d'opposition, le cas échéant, sous réserve de motifs légitimes au traitement des données vous concernant en contactant la CCI du Morbihan par voie postale à :

CCI du Morbihan
Délégué à la protection des données personnelles
21 Quai des Indes – CS 30362
56323 LORIENT Cedex
Tel : 02 97 02 40 00

ou par courriel à : dpo@morbihan.cci.fr

Article 13 - Sincérité et intégrité

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, à déclarer si leur projet n'est pas leur seule propriété intellectuelle, à renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation et les décisions du jury.

Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation de la candidature. Les candidats s'engagent à mettre à disposition du jury toutes les informations complémentaires sollicitées et jugées utiles dans le cadre du présent concours, y compris à l'occasion de visites ou d'entretiens.

Article 14- Annulation - Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le concours **Les Oscars du Morbihan** si les circonstances l'exigent. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée. Les candidats en seront tenus informés sous les meilleurs délais. L'organisateur de ce concours est l'association des Oscars du Morbihan sous la responsabilité de son Président.

Article 15 – Engagement

La participation au concours **Les Oscars du Morbihan**, traduite par la remise du dossier de candidature, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.
L'association des Oscars du Morbihan est seule compétente pour régler les litiges pouvant survenir.

Article 16 – Accès au règlement

Le règlement du concours est téléchargeable sur le site des trophées de l'innovation à l'adresse suivante : <https://www.oscars-morbihan.fr>